

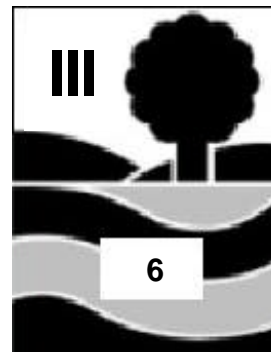
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

CONSEIL GENERAL

1^{re} REUNION TRIMESTRIELLE DE 2013

3^{ème} Commission : AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES,
UNIVERSITAIRES ET DE RECHERCHE

ORIGINE : DIRECTION DES ROUTES, DES TRANSPORTS ET DES
CONSTRUCTIONS
Division des Constructions
DIRECTION DE L'EDUCATION



23009

OBJET : PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET ENTRETIEN DANS
LES COLLEGES PUBLICS DE MOSELLE
ANNEE 2013

Rapport du Président

La Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales a confié au Conseil Général la responsabilité de définir et proposer des évolutions de la consistance du réseau départemental des collèges publics ainsi que de leurs secteurs de recrutement.

L'article L.213-1 du Code de l'Education dispose qu'après avoir recueilli l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social, le Département arrête la localisation des collèges, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

Ces compétences exercées depuis le 1^{er} janvier 2005 perdurent nonobstant les mesures d'assouplissement de la carte scolaire introduites en 2007.

Lors de sa 4^{ème} Réunion Trimestrielle de 2008 (rapport III-4), l'Assemblée Départementale a arrêté un schéma départemental des collèges qui définit des orientations permettant d'offrir à la jeunesse mosellane un cadre de travail valorisant et des conditions matérielles d'accueil propices au déroulement d'une scolarité placée sous les meilleurs auspices.

Ce schéma départemental comprenait plusieurs déclinaisons opérationnelles, dont une des plus importantes avait trait à un plan ambitieux d'investissement dans les collèges de 200 M€, visant à améliorer les conditions matérielles d'accueil des collégiens, tant sur le plan de la qualité du bâti et de son confort d'usage que de l'adéquation entre les exigences pédagogiques actuelles et les fonctionnalités des bâtiments.

Ceci ne pouvait toutefois s'entendre que dans une vision élargie, tenant compte de l'adaptation de la carte du réseau des collèges aux réalités démographiques des territoires, à court et moyen terme.

Ainsi, différents critères d'analyse de la situation des collèges et des territoires de Moselle avaient, dès 2005, été retenus par votre Assemblée. Ils portaient sur l'ensemble des facettes pertinentes dans l'analyse de la situation, à savoir la population du bassin de vie, les secteurs de recrutements, la vie de l'établissement et son insertion dans son environnement, les enseignements et activités proposées, et les équipements disponibles. Un certain nombre de tendances ont pu être dégagées.

Des propositions ont été ainsi formalisées sur 5 territoires, combinant non seulement des actions en matière d'investissement et ayant vocation à représenter un plan d'investissement sur 6 ans, mais également une réflexion sur le réseau des collèges en termes de localisation des établissements, des équipements et formations associés, et de capacité des établissements.

Ce dispositif permet ainsi d'offrir des conditions d'accueil de qualité dans les établissements mosellans et de garantir aux élèves un égal accès aux établissements et un équilibre en tout point du territoire. Il est à noter en particulier que chaque opération s'accompagne autant que faire se peut, depuis 2008, d'une mise en accessibilité de l'établissement concerné.

Quatre années après l'adoption de ce schéma directeur et en tenant compte d'une situation contrainte pour les finances des collectivités locales, la quasi totalité des opérations décidées en 2008 est aujourd'hui soit achevée, soit en phase opérationnelle avec des études de faisabilité finalisées pour les cas les plus délicats, des maîtrises d'œuvre désignées ou des travaux en cours d'exécution.

Je vous propose de dresser un bilan provisoire de l'état d'avancement du premier Schéma Départemental des collèges, et d'en confirmer les engagements pris avec leur déclinaison budgétaire 2013, avant de poursuivre nos réflexions relatives à la conception et à la mise en œuvre d'un second Schéma Départemental des Collèges qui vous sera proposé lors de la 2ème RT 2013.

Pour réaliser ce bilan je vous propose de vous baser sur les territoires tels qu'ils avaient été appréhendés dans les analyses menées depuis 2005 sur ce dossier.

Cette action, amorcée par les premiers Schémas d'Investissement Prévisionnels pour l'Education et les Collèges (SIPEC) dès 1998, accentuée par le Plan d'Investissement des Collèges de 2008, se doit en outre d'être régulièrement alimentée pour permettre à nos jeunes mosellans de mener une scolarité épanouie, dans des locaux de qualité, adaptés aux exigences actuelles, économes sur le plan énergétique et ce dans tous les collèges départementaux.

C'est un parc de plus de 600 000 m² de locaux que nous avons à entretenir, maintenir, restructurer, renouveler : c'est un effort continu, dans une bonne gestion des deniers publics et une vision de long terme, mais c'est surtout un engagement face auquel nous ne pouvons nous dédire pour l'avenir de notre jeunesse mosellane.

Aussi les programmes pluriannuels d'amélioration et de grosses réparations sont poursuivis afin d'assurer au réseau des collèges une amélioration qualitative constante.

La mise en place d'une gestion par autorisation de programme pour le mobilier et l'équipement des collèges permet une gestion plus performante.

Les interventions ponctuelles de maintenance et d'entretien ainsi que les besoins en dotation de fonctionnement et d'équipement sont couverts par des crédits annuels.

Je vous propose donc de fixer l'enveloppe totale des crédits pour 2013 à 45 494 152 €, permettant la réalisation de nombreux chantiers et assurant le soutien actif du Département à l'activité du secteur du BTP.

A – BILAN PROVISOIRE DU PREMIER SCHEMA DEPARTEMENTAL DES COLLEGES

I. SITUATION DE L'AIRES METROPOLITAINE MESSINE :

En application du Schéma Départemental des Collèges 2009-2013, trois mesures d'évolution du réseau des collèges de l'agglomération ont été arrêtées.

Deux ont été mises en œuvre en 2010 avec, d'une part, la fermeture du collège Robert Schuman de Metz, d'autre part, la création transitoire d'un collège multi-site par l'intégration du site Georges Bernanos de MONTIGNY-LES-METZ à la cité scolaire Georges de la Tour de METZ.

Le collège Robert Schuman était un établissement de 350 élèves dont la moitié n'était pas originaire de son secteur de recrutement et qui constituait un point de cristallisation de dérogations pénalisant les collèges messins des quartiers de Bellecroix, Borny et Queuleu.

Les effets attendus de sa fermeture se sont vérifiés, à savoir une plus grande mixité sociale et la confortation des collèges proches des quartiers précités.

Quant à l'annexe montignienne du collège Georges de la Tour, elle continue d'accueillir moins de 180 élèves et de présenter un taux d'occupation inférieur à 50 %.

La troisième mesure d'évolution du réseau des collèges concerne l'ouverture en septembre 2014 du collège de VERNY actuellement en construction dans le cadre d'un contrat de Partenariat Public-Privé.

A METZ, des investissements importants ont été engagés par le Département depuis 2009, avec la réalisation d'un internat de la réussite et du sport au collège Arsenal et la restructuration du collège des Hauts-de-Blémont de METZ Borny qui s'achèvera mi-2013.

En ce qui concerne la fermeture du collège Schuman, et après presque 3 années scolaires, voici les éléments sur lesquels je souhaitais revenir :

Le Conseil Général a pris les dispositions nécessaires pour l'accompagnement de cette mesure de fermeture, d'une part au niveau du collège Philippe de Vigneulles par des équipements et des dotations spécifiques, et d'autre part au niveau du collège Jules Lagneau par des aménagements et équipements permettant la création d'une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) pour élèves déficients visuels.

Au niveau des établissements messins, la fermeture du collège Robert Schuman a eu les effets attendus dans le sens où elle s'accompagne bien de confortations des établissements limitrophes, d'ampleur variable en fonction des établissements considérés dans l'analyse.

Les effectifs du collège Philippe de Vigneulles qui a absorbé le secteur de recrutement du collège Robert Schuman, ont ainsi augmenté d'une centaine d'élèves.

D'une manière moins prévisible quant à l'intensité du phénomène, le collège Jules Lagneau apparaît comme l'un des principaux bénéficiaires de la fermeture du collège Robert Schuman. Ses effectifs sont en effet en augmentation de 80 élèves par rapport à leur niveau de 2009. Cette évolution marque un revirement net après 5 années de baisse soutenue passant de 700 élèves en 2005 à 550 élèves en 2009. Ceci constitue pour ce collège une réelle amélioration de la situation par rapport aux locaux disponibles et aux capacités pédagogiques de l'établissement.

Le collège des Hauts-de-Blémont a également enregistré un coup d'arrêt au déclin de sa démographie scolaire en accueillant cette année 350 collégiens, en progression de 30 élèves par rapport au mois de septembre 2009.

Concernant ces établissements bénéficiant d'un report d'élèves généré par la fermeture du collège Robert Schuman, votre Assemblée avait également souhaité que, pour le collège des Hauts de Blémont et le collège Jules Lagneau, une opération d'investissement puisse accompagner la pérennisation de ces collèges :

- Pour ce qui concerne le collège des Hauts-de-Blémont ; les travaux de restructuration sont en cours avec une livraison prévue pour la rentrée 2013 et un coût d'opération de 8 M€ Pendant les travaux, la dizaine d'élèves demi-pensionnaires déjeunent dans des locaux provisoires de manière à ne pas leur occasionner de déplacement et à permettre un fonctionnement correct du collège quant à la surveillance des élèves. Les crédits nécessaires pour 2013 s'élèvent à 1 700 000 €
- Le collège Philippe de Vigneulles a, quant à lui, fait l'objet d'aménagements en 2010, en particulier au niveau de son pôle d'enseignement technologique, en vue de l'accueil de collégiens supplémentaires.

Concernant le collège Jean Bauchez au BAN-SAINT-MARTIN, la commune a progressé dans ses réflexions urbanistiques de restructuration globale du centre ville. Il apparaît aujourd'hui non seulement faisable, mais également souhaitable, de reconstruire ce collège en restant sur son implantation actuelle, avec toutefois une réorganisation globale de l'ensemble foncier sur lequel se situe le collège. Ceci permettrait en effet de disposer d'une fonctionnalité optimale pour l'ensemble de ce site urbain très central, accueillant la quasi-totalité des activités scolaires, culturelles et associatives de la commune.

Les services départementaux travaillent en pleine collaboration avec ceux de la commune en vue d'une adoption définitive du principe de cette opération dès que les études urbaines seront suffisamment avancées, dans la mesure où la complexité globale de l'ensemble foncier nécessite avant tout une réflexion urbanistique déclinée de manière opérationnelle.

Par ailleurs, votre Assemblée avait réaffirmé en 2008 sa volonté de création d'un nouvel établissement scolaire sur le ban de la commune de VERNY, dans un souci d'équité territoriale et d'adéquation de l'offre scolaire avec les évolutions démographiques du secteur.

En 2009, l'Assemblée Départementale a adopté le principe d'une procédure de « Partenariat Public Privé » pour la construction de ce collège, avec un contrat prenant effet le 1^{er} septembre 2011. Les délais en sont parfaitement respectés et les travaux ont débuté en 2012, la première pierre du collège a été posée le 31 mai 2012, pour une mise en service à la rentrée de septembre 2014.

Les prévisions d'effectifs réalisées laissent entrevoir que le collège de VERNY pourrait accueillir de l'ordre de 500 élèves actuellement domiciliés au sud de METZ dès son ouverture

Cette construction, conjointe avec la reconstruction du collège Paul Verlaine de FAULQUEMONT, nécessite des crédits de paiement à hauteur de 1 557 142 € en 2013.

Concernant le collège La Louvière à MARLY, suite à la décision de 2009 de votre Commission Permanente de ne pas procéder à sa fermeture, il est apparu impératif de résoudre les problématiques liées à la configuration de la demi-pension existante, non accessible et vétuste.

Le choix d'une reconstruction a été acté d'un commun accord avec la commune de MARLY et la continuité du service de restauration pendant les travaux sera assurée dans les anciens locaux.

En effet, dans la mesure où cette demi-pension accueille autant de collégiens que d'élèves du 1^{er} degré, un projet de cofinancement du nouvel équipement par la commune de MARLY vous a été soumis lors de la Commission Permanente du 14 mai 2012. Le jury de concours pour cette restructuration a désigné un lauréat lors de sa réunion du 15 novembre 2012, et les études se dérouleront dans le courant de l'année 2013.

Concernant le nord de l'aire métropolitaine Messine, votre Assemblée avait confirmé ou décidé diverses opérations se trouvant désormais à différents stades d'avancement.

La restructuration du collège Paul Verlaine de MAIZIERES-LES-METZ, d'un montant de 11 100 000 €, s'achèvera au premier trimestre 2013, étant précisé que les deux externats ainsi que la serre horticole sont d'ores et déjà opérationnels, seuls les aménagements extérieurs sont en cours de finition. Les crédits nécessaires à l'achèvement de l'opération s'élèvent à 1 320 000 €

La restructuration du collège Charles Péguy de VIGY, d'un montant total de 8 000 000 €, est maintenant achevée. Les nouveaux locaux de l'externat ont pu être investis par les élèves et les enseignants dès janvier 2012, et l'inauguration s'est déroulée le 26 octobre dernier. Il est proposé d'inscrire 100 000 € en 2013 au titre du solde de l'opération.

La restructuration du collège La Source d'AMNEVILLE permettra de limiter les contraintes liées à l'actuelle situation de sureffectif que connaît l'établissement dont le secteur de recrutement se compose de la seule commune d'AMNEVILLE, avec son annexe de MALANCOURT.

Les études principales sont achevées. Cependant, le collège a fait part en janvier 2011 de difficultés au niveau de l'accueil des élèves demi-pensionnaires liées à un manque de places en raison de l'augmentation du nombre de rationnaires (effectifs en hausse et conditions tarifaires très intéressantes compte tenu du soutien financier à la fréquentation de la demi-pension apportée aux familles par la commune d'Amnéville). Dès lors, le Conseil Général a dû relancer des études pour étendre la salle de restauration entraînant un décalage de la phase opérationnelle des travaux.

Pour le collège du Justemont de VITRY-SUR-ORNE, les travaux relatifs à la cuisine centrale sont en cours pour une livraison de ce nouvel équipement prévue pour la rentrée de septembre 2013. Des crédits de paiement à hauteur de 3.550 000 € sont prévus à cet égard en 2013.

II. SITUATION DE L'AGGLOMERATION DE THIONVILLE :

La déclinaison du Schéma Départemental des Collèges 2009-2013 au niveau du Bassin de THIONVILLE-HAYANGE a consisté en deux mesures principales.

D'une part, la fusion des collèges de VOLMERANGE-LES-MINES et d'HETTANGE-GRANDE a été réalisée en septembre 2010.

Cette mesure répondait à la volonté d'adosser - dans un cadre physique contraint - le collège de VOLMERANGE-LES-MINES à un établissement support de manière à lui conférer une masse critique suffisante pour disposer d'une équipe pédagogique complète et diverse.

La fusion des collèges de VOLMERANGE-LES-MINES et d'HETTANGE-GRANDE dont la nouvelle appellation est « Jean-Marie Pelt » a été très soigneusement préparée par les équipes de direction des deux établissements au cours de l'année scolaire 2009/2010 et accompagnée par l'Inspection Académique et le Département. Si sa mise en œuvre n'a pas posé de difficultés, des contraintes de fonctionnement et d'organisation sont aujourd'hui ressenties tant par l'équipe de direction du collège que par l'Inspection Académique. Une enveloppe de 2 500 000 € de travaux sur le site d'Hettange-Grande a été réservée et sera prochainement mise en œuvre dans sa phase la plus active pour l'amélioration technique et fonctionnelle de cet établissement multi-site et notamment son désamiantage, ainsi que sa mise en accessibilité. Les études sont terminées et un programme important de travaux démarrera mi-2013, pour un besoin de crédits estimé sur cet exercice budgétaire à 1 500 000 €.

Il faut néanmoins remarquer que le fonctionnement en multi-site ne donne pas totalement satisfaction et crée des contraintes de fonctionnement et d'organisation pour la communauté éducative.

D'autre part, le Schéma Départemental des Collèges 2009-2013 a permis d'engager la reconstruction du collège La Forêt de KEDANGE SUR CANNER dont la mise en service est prévue en septembre 2014. La première pierre a été posée le 23 mai 2012.

Cette opération solutionne les problèmes à la fois structurel (collège métallique de type Fillod) et conjoncturel (560 élèves pour une capacité d'accueil de 438 places) qui caractérisaient cet établissement.

Le lancement effectif des travaux a été retardé en raison de l'intérêt archéologique du nouveau site d'implantation du collège. Le futur établissement sera équipé d'une Aire Couverte Polyvalente comme cela vous avait été proposé, et les crédits relatifs à cette opération s'élèvent à 5 000 000 € au titre de 2013.

Sur THIONVILLE, les possibilités de confortation des collèges La Milliaire et Paul Valéry doivent être vérifiées pour s'assurer de la pertinence des investissements que le Conseil Général pourrait opérer au profit de ces deux établissements (reconstruction pour le collège Paul Valéry eu égard à la structure métallique vétuste de ses bâtiments ; restructuration du collège La Milliaire).

Ceci n'a aucunement remis en cause le démarrage des travaux concernant la rénovation de la SEGPA du collège La Milliaire pour un montant de 1 200 000 €, travaux qui s'achèveront en juin 2013.

III. SITUATION DE LA VALLEE DE LA FENSCH ET DU PAYS-HAUT :

Conformément aux dispositions actées dans le cadre du Schéma Départemental des Collèges 2009-2013, des études relatives à la confortation ou à la restructuration des établissements de FONTOY, HAYANGE Hurlevent et AUDUN-LE-TICHE, de type Fillod, ont été engagées avec comme horizon une mise en œuvre de ces opérations dans le cadre du prochain Schéma Départemental.

Les choix techniques s'orienteraient vers une reconstruction partielle pour ce qui est du collège de FONTOY en raison de problématiques foncières et de la structure à deux niveaux de rez-de-chaussée de l'externat principal. Les études de faisabilité sont actuellement menées.

Au niveau du collège Hurlevent d'HAYANGE, des contacts ont été pris avec la Région Lorraine sur les conditions d'une possible mutualisation des équipements de demi-pension au niveau du collège et du lycée implantés au lieu-dit « Hurlevent ». La question de la localisation du collège à moyen terme est de ce fait posée, dans la mesure où le site du lycée « des Grands Bois » sera vraisemblablement vide lors d'une prochaine rentrée scolaire, et où ces deux établissements étaient assez isolés du centre d'HAYANGE.

Concernant AUDUN-LE-TICHE, les prochains développements du projet Belval à horizon 5 ans permettront de statuer de manière éclairée sur la localisation du collège. En effet, le site actuel s'avère délicat au regard de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ceci conjugué au diagnostic technique et à la configuration des bâtiments actuels amène inéluctablement à envisager une solution de reconstruction à terme.

IV. SITUATION DU BASSIN HOULLER :

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du Schéma Départemental des Collèges 2009-2013, la seule mesure d'évolution du réseau des collèges d'ores et déjà effective au niveau du Bassin Houiller a concerné les collèges Breckelberg et Garang de CREUTZWALD.

Le site du Breckelberg va être désaffecté du service public de l'Education et restitué à la Ville de CREUTZWALD à l'issue des travaux de restructuration entrepris sur le site Garang pour un montant de 5 000 000 € TTC qui devraient s'achever pour la rentrée prochaine.

A la rentrée de septembre 2013, le collège J-Y Cousteau né de la fusion des établissements Garang et Breckelberg sera un établissement restructuré sur un seul site et durablement conforté avec une population scolaire comprise entre 500 et 550 élèves. Cette opération de restructuration comprend également une mise à niveau de la demi-pension. Les crédits nécessaires au titre de 2013 sont estimés à 3 800 000 €.

Au niveau de la commune de FREYMING-MERLEBACH, la reconstruction du collège Albert Camus avec une capacité d'accueil de 600 élèves est en cours dans le cadre d'un contrat de Partenariat Public Privé.

A la livraison du nouvel équipement en septembre 2014, cette opération s'accompagnera de la fermeture et de la désaffectation des locaux du collège Alain Fournier, dans la mesure où le collège Albert Camus a vocation à accueillir l'ensemble des élèves originaires de FREYMING-

MERLEBACH. Le futur collège ouvrira formellement à la rentrée de 2014 et offrira de surcroît un service de restauration, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Le choix du maintien du collège Robert Schuman d'HOMBOURG-HAUT a été fait et cet établissement est en cours de reconstruction dans le cadre d'un PPP avec une capacité d'accueil de 300 élèves qui sera plus en adéquation avec les besoins actuels. Dans le cadre de cette opération, est également prévue la création d'un service de restauration au niveau de cet établissement qui ne pouvait actuellement proposer ce type de prestations.

Une réflexion sur une évolution limitée du secteur de recrutement du collège est en cours. Elle viserait à en conforter les effectifs.

Il est escompté que ces mesures renforceront l'attractivité de l'établissement et lui permettront de capter une proportion plus importante de son vivier dans la mesure où le taux de respect de la sectorisation n'est actuellement que de 70 % au niveau de la commune d'HOMBOURG-HAUT.

Pour le contrat relatif aux collèges de HOMBOURG-HAUT et FREYMING-MERLEBACH, le besoin en crédits de paiement est estimé à 1 955 000 € en 2013.

Les travaux de reconstruction du collège l'Arboretum de MORHANGE, (montant d'opération de 20 M€ TTC) ont débuté à l'été 2012 pour une mise en service prévue courant 2014. Les crédits nécessaires au titre de 2013 sont estimés à 5 000 000 €

Le collège Paul Verlaine de FAULQUEMONT va être reconstruit dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé avec une capacité d'accueil de 400 élèves. Faisant partie du même contrat que le collège de VERNY, il a également vu les travaux débuter au cours de l'été 2012, pour une livraison totale mi-2014.

Enfin, les travaux de restructuration de la demi-pension du collège Pierre Adt à FORBACH ont démarré pour un achèvement prévu fin 2013, nécessitant un besoin en crédits de 2 000 000 € en 2013.

V. SITUATION DU PAYS DE SARREGUEMINES-BITCHE-SARRALBE ET SARREBOURG :

Après les reconstructions des collèges de CHATEAU-SALINS (2003) et LORQUIN (2006), le Bassin de SARREBOURG-SARREGUEMINES est concerné par plusieurs opérations d'envergure.

Il y a, d'une part, les restructurations en cours qui s'achèveront en 2013 pour le collège de la cité scolaire Mangin de Sarrebourg ainsi que pour le collège de LEMBERG et, d'autre part, la reconstruction du collège de SARRALBE, d'une capacité de 600 élèves et dont la livraison est prévue en 2013.

Les travaux de reconstruction du collège Jacques Cressot de SARRALBE ont débuté au cours de l'automne 2010, ils seront achevés en février 2013. Le nouveau collège, réalisé sur un autre site, pourra être mis en service dès la rentrée de mars afin de rendre disponible l'ancien site pour un désamiantage et une démolition partielle avant une nouvelle utilisation de ces bâtiments. Le besoin en crédits 2013 est estimé à 3 446 000 €

Cependant, il convient de porter l'autorisation de programme mise en place en 2007 pour cette opération de 18,5 M€ à 19 M€, conformément au tableau figurant en fin du présent rapport.

En effet, la déconstruction partielle de l'ancien collège, conformément à la convention passée avec la commune de SARRALBE, qui devait être réalisée dans un second temps sur des crédits annuels, sera effectuée dès que possible après l'emménagement dans le nouvel établissement, afin de permettre à la mairie d'accueillir sur ce site un projet socio-économique important pour son territoire.

La restructuration de la cité scolaire Mangin de SARREBOURG prévue au Schéma Départemental des Collèges est l'autre priorité du Conseil Général sur cette partie de la Moselle. L'opération de restructuration a été votée pour un montant de 7 000 000 €

L'enjeu sur ce site consistait dans la double prise en compte de l'augmentation des effectifs sur le secteur et la fermeture de l'annexe Wilson qui accueille l'essentiel des collégiens et qui n'offrait plus de conditions de scolarisation optimales. Les travaux de réhabilitation du Bâtiment C de la cité scolaire ont débuté en août 2011 et s'achèveront au printemps 2013, ainsi que l'engagement en avait été pris à la rentrée 2008. Ceci génère un besoin en crédits de paiements de 1 500 000 € en 2013.

L'achèvement des travaux de restructuration de cet établissement avec une capacité de son collège portée à 750 élèves et l'intérêt qu'il y aurait à conforter les effectifs du collège d'HARTZVILLER (260 élèves en septembre 2012) offrent des opportunités pour desserrer la contrainte de sureffectifs qui caractérise le collège Pierre Messmer. Une réflexion sera très prochainement à mener sur ce secteur

Les travaux liés à la restructuration partielle du collège La Paraison de LEMBERG ont débuté au cours de l'été 2012 pour une durée d'un an. Ils comprennent la construction d'un nouveau CDI, le réaménagement du rez-de-chaussée de l'externat avec la création d'une salle polyvalente et la mise en accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite. Le montant des crédits prévu en 2013 est de 1 300 000 €

Le projet de rénovation de la demi-pension du Collège Jean-Jacques Kieffer de BITCHE est en cours de réalisation, pour un achèvement à la rentrée de septembre 2013, avec un besoin en crédits de paiement estimé à 2 000 000 €

Le programme de restructuration du collège Fulrad de SARREGUEMINES prévoit le réaménagement des pôles sciences et technologie, de salles banalisées et des salles d'enseignement artistique, d'une salle polyvalente, d'un pôle médico-social ainsi qu'une reprise du dispositif de sécurité incendie et la mise en accessibilité. Ils s'amorceront à la fin de l'année 2013.

Le Schéma Départemental des Collèges 2009-2013 prévoit d'investir fortement sur la Cité Scolaire de PHALSBOURG.

Après un examen approfondi des différentes solutions mobilisables, les options prévoyant une reconstruction complète de la cité scolaire sur un autre emplacement que son site actuel ont été exclues. Les opérations d'améliorations techniques et fonctionnelles prendront donc la forme d'une restructuration sur site qui prévoira notamment une optimisation des surfaces en lien avec la Ville de PHALSBOURG pour la satisfaction de besoins d'une école élémentaire. Des actions ont déjà été entreprises depuis ce choix comme la rénovation du pôle sciences pour 540 000 € et le remplacement de fenêtres pour 560 000 €

Il conviendra à cet égard de mener une concertation approfondie avec la Ville de PHALSBOURG quant à la répartition des surfaces pour l'école élémentaire et à la gestion des accès ; ainsi qu'avec les instances en charge de l'urbanisme (dans une ZPPAUP) afin d'élaborer un projet satisfaisant pour toutes les parties.

Concernant le chantier prioritaire de restructuration de la demi-pension et la question particulière de la continuité du service de restauration durant les travaux, les études de faisabilité menées ont permis de globaliser autant que faire se peut les enjeux des reconfigurations d'espaces. En outre, il est apparu pertinent de traiter la problématique du bâtiment demi-pension dans son ensemble, celui-ci comprenant également des logements de fonction et des locaux dédiés à la vie scolaire. La commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 18 décembre 2012, a rendu son avis quant au groupement en charge des études, pour une phase travaux dès 2014. Les études ayant cours en 2013 sont estimées à 150 000 €

B - LES PROGRAMMES D'AMELIORATION ET LES INTERVENTIONS ANNUELLES DANS LES COLLEGES

I. LES PROGRAMMES D'AMELIORATION

L'Assemblée Départementale a décidé, lors de sa 4^{ème} Réunion Trimestrielle de 2008, la mise en place de programmation de travaux permettant d'assurer la pérennité et l'amélioration des établissements.

Le programme d'interventions techniques et structurelles est réservé à des interventions permettant l'amélioration du clos, du couvert, des équipements techniques (façades et isolation, installations et réseaux de chauffage, etc.) et des espaces extérieurs (y compris clôtures ou, portails).

Le programme d'interventions fonctionnelles prendra en charge notamment les aménagements intérieurs destinés à améliorer la fonctionnalité des lieux comme les pôles administratifs, les pôles spécialisés mais aussi les standards téléphoniques qui passent progressivement sur la technologie numérique.

Le programme d'amélioration des logements est consacré à la rénovation des bâtiments de logements et notamment leur clos couvert.

Les crédits de paiement d'un montant total de 3 075 000 € détaillés dans le tableau situé en fin du présent rapport sont destinés à couvrir les dépenses relevant de ces programmes. Cette année 2013 ne devrait pas voir la création de nouvelles autorisations de programme sur ces programmes. Les demandes nouvelles seront restreintes et, le cas échéant, inscrites sur les reliquats des autorisations de programme déjà créées précédemment.

II – LES PROGRAMMES ANNUELS

1) Les travaux

Chaque année, dans les collèges, il y a lieu de faire face à des besoins impératifs, imprévisibles ou encore relevant de l'entretien des établissements qui sont couverts par des enveloppes annuelles de crédits de paiement telles que :

- les travaux urgents,
- les travaux d'entretien,

- les travaux de maintenance courante des installations techniques (incendie, gaz, électricité, etc.),

Je vous propose de voter, pour l'année 2013, les crédits d'un montant total de 2 455 000 € mentionnés ci-après :

- 1 955 000 € pour les travaux urgents, les travaux d'entretien et la maintenance des installations techniques,
 - 500 000 € pour les travaux en cités scolaires assurés par la Région Lorraine.
- 2 455 000 €

2) Les équipements

Comme par le passé, il vous est proposé de procéder au remplacement du matériel des demi-pensions, ainsi qu'au remplacement du mobilier des locaux en cours de réhabilitation.

Il vous est également proposé de poursuivre le programme de remplacement du mobilier des salles de classe en fonction des besoins des établissements.

Des crédits seront par ailleurs réservés à l'acquisition de matériels divers (matériels pour enseignement spécialisé, casiers pour cartable, armoires ventilées, etc.), de machines-outils et de matériel d'entretien des locaux et des extérieurs nécessaires dans un établissement.

Je vous propose, dans le cadre du programme d'équipement matériel et mobilier des collèges, de prévoir un crédit de paiement de 500 000 € destiné aux dotations directes versées aux établissements et un crédit de 1 000 000 € pour faire face aux dépenses relevant de ce programme.

III – ETUDES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits destinés aux études et aux frais de fonctionnement s'élève à 1 466 010 € et se répartit ainsi :

- 140 000 € pour les prestations de service,
 - 390 000 € pour les études dans les collèges et lycées,
 - 38 000 € pour les honoraires et rémunérations d'intermédiaires,
 - 468 010 € pour les loyers (bâtiments démontables et PPP),
 - 50 000 € pour la location de matériel, outillage et mobilier,
 - 380 000 € pour les frais de fonctionnement des collèges.
- 1 466 010 €

En conséquence, je demande à votre Assemblée de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions, et en cas d'accord :

- de prendre acte du bilan du premier Schéma Départemental des Collèges tel que présenté dans mon rapport ;
- de modifier l'autorisation de programme relative à la reconstruction du collège de SARRALBE
- d'inscrire les crédits explicités pour un montant total de 45 494 152 € ;

- donner délégation à la Commission Permanente pour affecter les opérations au titre des différents programmes d'investissement et m'autoriser à lancer les opérations relevant des budgets de fonctionnement ;
- m'autoriser à lancer les diverses procédures de choix de maître d'œuvre relatives aux opérations nouvelles et aux opérations antérieurement votées ;
- m'autoriser à lancer les procédures relatives à la passation des marchés de travaux, d'études et d'équipement, sous forme d'appels d'offres et les consultations réglementaires pour les marchés négociés ou la passation de marchés à procédure adaptée,
- m'autoriser à signer, le moment venu, lesdits engagements juridiques, les conventions, les avenants nécessaires à la gestion des opérations, et à prendre toutes les mesures utiles à la liquidation des dépenses et à l'émission des titres des recettes.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

1) Plan d'Investissement dans les Collèges et Schéma d'Investissement Prévisionnel

1-a) Modification d'AP

- Reconstruction du collège Jacques Cressot à SARRALBE

PROGRAMME						
N°	INTITULE					
98K000001	Schéma d'Investissement Prévisionnel de l'Education et des Collèges					
INTITULE DE L'AP					Millésime et n° de l'AP	Durée
RECONSTRUCTION DU COLLEGE CRESSOT SARRALBE					2007 - 1	7 ans
Imputation budgétaire M52 :	Montant de l'AP	Ventilation pluriannuelle				
		2013	2014	2015	2016	2017
MULTI-IMPUTATION	I = 18 500 000 €	3 446 000	98 000	/	/	/
	N = 19 000 000 €	3 446 000	598 000	/	/	/

1-b) Crédits de paiement : Programmes 98K000001 et 2009K0001

Millésime et numéro d'AP	Imputation Budgétaire M52	Libellé Imputation	Pour mémoire BP 2012	Crédits 2013
98K000001 2005-2	Chapitre 21	2005 – SIPEC - Réhabilitation du collège Paul Verlaine MAIZIERES-LES-METZ	/	220 000
	Chapitre 23	2005 – SIPEC - Réhabilitation du collège Paul Verlaine MAIZIERES-LES-METZ	4 500 000	1 000 000
98K000001 2006-1	Chapitre 23	2006 – SIPEC - Restructuration du collège Charles Péguy VIGY	850 000	100 000
98K000001 2007-1	Chapitre 21	2007 – SIPEC - Reconstruction du collège Jacques Cressot SARRALBE	/	300 000
	Chapitre 23	2007 – SIPEC - Reconstruction du collège Jacques Cressot SARRALBE	7 100 000	3 146 000
98K000001 2008-1	Chapitre 21	2008 – SIPEC - Reconstruction du collège La Forêt KEDANGE SUR CANNER	/	50 000
	Chapitre 23	2008 – SIPEC - Reconstruction du collège La Forêt KEDANGE SUR CANNER	4 580 000	4 950 000
98K000001 2008-2	Chapitre 21	2008 – SIPEC - Hauts de Blémont METZ	100 000	200 000
	Chapitre 23	2008 – SIPEC - Hauts de Blémont METZ	3 300 000	1 500 000
98K000001 2008-4	Chapitre 21	2008 – SIPEC - Reconstruction du collège l'Arboretum MORHANGE	/	100 000
	Chapitre 23	2008 – SIPEC - Reconstruction du collège l'Arboretum MORHANGE	6 000 000	4 900 000
2009K0001 2009-3	Chapitre 23	2009 – PIC - Restructuration du collège Jean Burger MOYEUVE-GRANDE	50 000	50 000
2009K0001	Chapitre 45510002	2009 – PIC - Restructuration de la cité	2 500 000	1 500 000

2009-2		scolaire Mangin SARREBOURG		
2009K0001 2009-4	Chapitre 20	2009 – Contrat partenariat public-privé pour 4 collèges : recours à un assistant	120 000	50 000
Millésime et numéro d'AP	Imputation Budgétaire M52	Libellé Imputation	Pour mémoire BP 2012	Crédits 2013
2009K0001 2011-1	Chapitre 23	PPP – Reconstruction des collèges de HOMBURG-HAUT et FREYMING-MERLEBACH	/	1 955 000
2009K0001 2011-2	Chapitre 23	PPP – Reconstruction des collèges de VERNY et FAULQUEMONT Verlainne	/	1 557 142
2009K0001 2011-3	Chapitre 21	2011 – Contrat partenariat public-privé pour 4 collèges	/	500 000
	Chapitre 23	2011 – Contrat partenariat public-privé pour 4 collèges	300 000	135 000
		Pour mémoire, crédits de paiement des AP non alimentées en 2013	350 000	/
		TOTAL	29 750 000	22 213 142

2) Opérations Individualisées

Crédits de paiements : Opérations individualisées dans les collèges publics (99K000003)

Millésime et numéro d'AP	Imputation Budgétaire M52	Libellé Imputation	Pour mémoire BP 2012	Crédits 2013
99K000003 2008-1	Chapitre 23	2008 – Réhabilitation de demi-pensions dans les collèges publics (FORBACH Adt et BITCHE)	1 495 100	4 000 000
99K000003 2008-2	Chapitre 21	2008 – Création ou modernisation d'équipements pédagogiques dans les collèges publics	100 000	150 000
	Chapitre 23	2008 – Création ou modernisation d'équipements pédagogiques dans les collèges publics	1 500 000	1 150 000
99K000003 2008 -3	Chapitre 21	2008 – Restructuration partielle d'établissement dans les collèges publics (LEMBERG et SARREGUEMINES Fulrad)	/	100 000
	Chapitre 23	2008 – Restructuration partielle d'établissement dans les collèges publics (LEMBERG et SARREGUEMINES Fulrad)	1 900 000	1 500 000
99K000003 2009-1	Chapitre 21	2009 – Réalisation d'une cuisine centrale au collège de VITRY sur ORNE et réhabilitation des cuisines relais	/	200 000
	Chapitre 23	2009 – Réalisation d'une cuisine centrale au collège de VITRY sur ORNE et réhabilitation des cuisines relais	1 350 000	3 350 000
99K000003 2010-1	Chapitre 4551002	2010 – Réhabilitation demi-pensions (PHALSBOURG)	200 000	150 000
99K000003 2010-2	Chapitre 21	2010 – Restructuration partielle d'établissements (CREUTZWALD Garang; HARTZVILLER)	/	200 000
	Chapitre 23	2010 – Restructuration partielle d'établissements (CREUTZWALD Garang; HARTZVILLER)	1 630 000	3 600 000
99K000003 2012-1	Chapitre 21	2012 – Réhabilitation demi-pensions	/	85 000
	Chapitre 23	2012 – Réhabilitation demi-pensions	300 000	300 000
		Pour mémoire, crédits de paiement des AP non alimentées en 2013	834 900	/
		TOTAL	9 310 000	14 785 000

3) Programmes pluriannuels d'amélioration dans les collèges

Crédits de paiements :

Programme Millésime et numéro d'AP	Imputation Budgétaire M52	Libellé Imputation	Pour mémoire BP 2012	Crédits 2013
2004K0001 2009-1	Chapitre 23	2009 – Interventions techniques et structurelles collèges	598 500	120 000
	Chapitre 4551002	2009 – Interventions techniques et structurelles collèges	900 000	30 000
2004K0001 2010-1	Chapitre 21	2010 - Interventions techniques et structurelles collèges	115 200	20 000
	Chapitre 23	2010 – Interventions techniques et structurelles collèges	1 084 800	160 000
	Chapitre 4551002	2010 – Interventions techniques et structurelles collèges	200 000	20 000
2004K0001 2010-2	Chapitre 21	2010 - Interventions fonctionnelles collèges	200 000	50 000
	Chapitre 23	2010 – Interventions fonctionnelles collèges	1 000 000	650 000
	Chapitre 4551002	2010 – Interventions fonctionnelles collèges	200 000	100 000
2004K0001 2010-3	Chapitre 21	2010 – Programme d'amélioration des logements	250 000	50 000
	Chapitre 23	2010 – Programme d'amélioration des logements	550 000	120 000
2004K0001 2011-1	Chapitre 21	2011 – Interventions techniques et structurelles collèges	/	50 000
	Chapitre 23	2011 – Interventions techniques et structurelles collèges	500 000	130 000
	Chapitre 4551002	2011 – Interventions techniques et structurelles collèges	/	50 000
2004K0001 2011-2	Chapitre 23	2011 – Interventions fonctionnelles collèges	500 000	110 000
2004K0001 2012-1	Chapitre 21	2012 – Interventions techniques et structurelles collèges	100 000	55 000
	Chapitre 23	2012 – Interventions techniques et structurelles collèges	400 000	680 000
	Chapitre 4551002	2012 – Interventions techniques et structurelles collèges	100 000	100 000
2004K0001 2012-2	Chapitre 21	2012 – Interventions fonctionnelles collèges	100 000	30 000
	Chapitre 23	2012 – Interventions fonctionnelles collèges	150 000	500 000
	Chapitre 4551002	2012 – Interventions fonctionnelles collèges	50 000	20 000
2004K0001 2012-3	Chapitre 23	2012 – Programme d'amélioration des logements	300 000	30 000
		Pour mémoire, crédits de paiement des AP non alimentées en 2013	641 500	/
		TOTAL	7 940 000	3 075 000

4) Programmes annuels de travaux

Crédits :

Imputation Budgétaire M 52	Libellé Imputation	Pour mémoire BP 2012	Crédits 2013 en €
Chapitre 21	Travaux annuels d'amélioration dans les collèges publics	450 000	450 000
Chapitre 23	Travaux annuels d'amélioration dans les collèges publics ou cités scolaires	50 000	100 000
Chapitre 011 – 61522	Travaux urgents, d'entretien ou de mise en conformité dans les collèges publics ou cités scolaires	1 350 000	1 325 000
Chapitre 011 – 61558	Entretien, réparations sur autres biens mobiliers des collèges	10 000	10 000
Chapitre 65 - 6568	Participation aux travaux dans les cités scolaires	/	20 000
Chapitre 204 – 204122	Appel de responsabilité par la Région pour travaux dans les collèges publics en cités scolaires	676 000	500 000
Chapitre 4551002 -4551	Travaux annuels d'amélioration dans les cités scolaires	/	50 000
	TOTAL	2 536 000	2 455 000

5) Programme d'équipement matériel et mobilier dans les collèges

Crédits de paiements :

Millésime et numéro d'AP	Imputation Budgétaire M52	Libellé Imputation	Pour mémoire BP 2012	Crédits 2013
/	Chapitre 204–20431	2012 – Versement aux collèges publics pour leurs dépenses d'équipement	800 000	500 000
/	Chapitre 21	2011 – Equipement matériel des collèges publics -	300 000	/
EQUIPCOL 2012-1	Chapitre 21	2012 – Mobilier, matériel et outillage technique dans les collèges publics	700 000	1 000 000
		TOTAL	1 800 000	1 500 000

6) Etudes et frais de fonctionnement divers

Crédits :

Imputation Budgétaire M 52	Libellé Imputation	Pour mémoire BP 2012	Crédits 2013
Chapitre 20	Etudes pour travaux dans les collèges publics	400 000	380 000
Chapitre 011 – 611	PPP - Loyers	/	168 010
Chapitre 011 – 613	Location	600 000	350 000
Chapitre 011 – 617	Etudes fonctionnement des collèges	10 000	10 000
Chapitre 011 – 622	Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	10 000	10 000
Chapitre 011 – 623	Publicité, publications et relations publiques - divers	10 000	10 000
Chapitre 011 – 624	Autres prestations de service Transport	100 000	100 000
Chapitre 011 – 628	Divers	40 000	40 000
Chapitre 011 – 6353	Impôts et taxes indirects divers	18 000	18 000
Chapitre 4551002	Etudes cités scolaires	50 000	/
Chapitre 65 -65511	Participations aux charges de fonctionnement des établissements d'enseignement public	380 000	380 000
	TOTAL	1 618 000	1 466 010

Patrick WEITEN